

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

PROCÈS-VERBAL

Séance régulière du conseil municipal

Tenue le 10 septembre 2021

Séance régulière de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay tenue le 10 septembre 2021 à 19:00 au bureau municipal à laquelle étaient présents le maire M. Michel Villeneuve et les conseillers suivants :

M. Bruno Bussières
Mme Lucie Guimond
M. Gilles Dufour
M. Marc-Henri Perron
M. Rodrigue Bélanger

Absent : M. Hugues Gaudreault

Assiste également à cette séance régulière madame Karine Ouellet, directrice générale / secrétaire-trésorière.

RÉSOLUTION 2021-09-074

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert pour qu'il y ait possibilité d'y inscrire d'autres éléments jusqu'à l'épuisement dudit ordre du jour.

RÉSOLUTION 2021-09-075

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 05 JUILLET 2021

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 05 juillet 2021, celui-ci ayant été transmis depuis quelques jours.

RÉSOLUTION 2021-09-076

COMPTES PAYÉS DE JUILLET ET AOÛT 2021

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés du mois de juillet et août 2021, telle que déposée aux membres du conseil, totalise un montant de 250 258.51\$;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal adopte la liste des comptes payés du mois de juillet et août 2021, telle que déposée aux membres du conseil, laquelle liste totalise un montant de 250 258.51\$.

COMPTES PAYÉS DE JUILLET 2021

Fournisseurs	Montant
Total des fournisseurs	68 377.76\$

SALAIRES PAYÉS DE JUILLET 2021

Salaires	Montant
Total des salaires	15 167.45\$

COMPTES PAYÉS D'AOÛT 2021

Fournisseurs	Montant
Total des fournisseurs	154 481.08\$

SALAIRES PAYÉS D'AOÛT 2021

Salaires	Montant
Total des salaires	12 232.22\$

RÉSOLUTION 2021-09-077

PRÉSENTATION DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 AOÛT 2021

ATTENDU QUE selon l'article 176.4 du code municipal, la secrétaire-trésorière doit déposer lors d'une séance de conseil un état des revenus et des dépenses;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les états financiers au 31 août 2021 soient présentés aux membres du conseil à titre informatif.

RÉSOLUTION 2021-09-078

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE Mme Lucie Guimond soit nommée maire suppléant du 11 septembre au 07 novembre 2021.

RÉSOLUTION 2021-09-079

CONTRAT DE TOITURES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)

ATTENDU QUE le présent programme a pour objectif de faciliter la réalisation de petits projets concernant des bâtiments municipaux de base et, ainsi, de contribuer à la relance de l'économie;

ATTENDU QUE le programme consiste à accorder une enveloppe réservée aux municipalités de 5 000 habitants et moins au décret de population pour l'année 2021 pour la réalisation, sur une période de 2 ans, de travaux visant l'amélioration de l'état physique de leurs infrastructures de base;

ATTENDU QU'en appuyant financièrement les municipalités disposant de moyens limités, le programme a pour objectif de contribuer à la relance de l'économie ainsi qu'à l'amélioration de l'état des bâtiments municipaux et des services;

ATTENDU QUE les travaux et les infrastructures qui seront admissibles seront les travaux de rénovation, de réfection, de mise aux normes, d'agrandissement ou de construction visant les infrastructures à vocation municipale et communautaire suivantes et leurs aménagements connexes sont admissibles: hôtels de ville; casernes de pompiers; garages et entrepôts municipaux; centres et salles communautaires;

ATTENDU QUE les toitures du bureau municipal et de l'entrepôt sont à changer et que ses dépenses sont admissibles au programme PRABAM;

ATTENDU QUE nous avons demandé des soumissions à l'entrepreneur David Lejeune et à l'entrepreneur Dufour Construction;

- David Lejeune = 21 841.69\$ plus les taxes
- Dufour Construction = 23 997.58\$ plus les taxes

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil décident de donner le contrat pour changer la toiture du bureau municipal et de l'entrepôt municipal à l'entrepreneur David Lejeune.

RÉSOLUTION 2021-09-080

CONTRAT D'HIVER DES CHEMINS MUNICIPAUX 2021-2022

ATTENDU QUE nos contrats des chemins municipaux arrivent à échéance, le 31 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay donne mandat à la directrice générale, de préparer le contrat pour le donner de gré à gré à l'entreprise Dufour & Frères, pour l'entretien d'hiver des chemins de la municipalité, sauf le rang 6, à partir de la 1^e à la dernière neige, pour l'année 2021-2022;

QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay donne mandat à la directrice générale, de préparer le contrat pour le donner de gré à gré à l'entreprise Déboisement R.R. pour l'entretien du chemin du rang 6, pour l'année 2021-2022.

RÉSOLUTION 2021-09-081

RÉSOLUTION ATTESTANT LA FIN DES TRAVAUX- PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE- VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION- DOSSIER N°TDC44767

ATTENDU QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 19 juillet au 06 août 2021;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

RÉSOLUTION 2021-09-082

CHANGEMENT DE LA DATE DE LA TENUE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOVEMBRE 2021

ATTENDU la tenue probable d'un scrutin, le dimanche, 07 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

DE changer la date de la tenue de la séance ordinaire du conseil municipal du 08 novembre et de la tenir plutôt le vendredi, 19 novembre 2021.

RÉSOLUTION 2021-09-083

ACHAT DE GRAVEL POUR RECHARGEMENT

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal veulent acheter 1 500 tonnes de gravel MG-20 pour étendre dans le rang 3;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal décide de donner le contrat à Dufour & Frères au coût de 26 625.00\$ + taxes.

RÉSOLUTION 2021-09-084

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION

ATTENDU QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, M./Mme agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

RÉSOLUTION 2021-09-085

ACCEPTATION DE LA CORRECTION DE LA LISTE : PRIORISATION DES PROJETS- FONDS PARTICIPATIF 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité porteur doivent établir une priorisation de projets annuelle et que cette priorisation doit être présentée et approuvée au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité porteur ont fait une correction dans la priorisation des activités;

CONSIDÉRANT QUE cette priorisation a été présentée comme suit :

- 1 **Correction du montant** : Ateliers de cuisine pour les jeunes à la salle communautaire = 500\$
- 2 **Activité annulée** : Spectacle Porteur de Musique = 500\$
- 3 **Correction du montant** : Amélioration du centre de conditionnement physique = 2 700\$
- 4 **Correction du montant** : Spectacle de la Caravane en panne, fête de la St-Jean = 3 000\$
- 5 **Activité annulée** : Spectacle d'été = 2 300\$
- 6 Fête de Noël au service de garde = 300\$
- 7 **Correction du montant** : Fête de Noël = 1 500\$

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil acceptent la correction de la priorisation des projets qui seront présentés aux fonds participatifs 2020 pour un montant de 8 000.00\$.

RÉSOLUTION 2021-09-086

PRIORISATION DES PROJETS- FONDS PARTICIPATIF 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité porteur doivent établir une priorisation de projets annuelle et que cette priorisation doit être présentée et approuvée au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette priorisation a été présentée comme suit :

- 1 Tournoi de Petuches = 1 000\$
- 2 Relocaliser le centre de conditionnement physique + équipements = 3 000\$
- 3 Fête de Noël au service de garde = 500\$
- 4 Fête et spectacle de Noël = 3 500\$

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil acceptent la priorisation des projets qui seront présentés aux fonds participatifs 2021 pour un montant de 8 000.00\$.

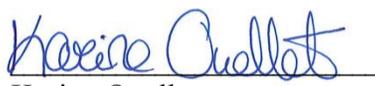
RÉSOLUTION 2021-09-087

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la présente séance soit levée à 19h25.


Michel Villeneuve
Maire


Karine Ouellet
Directrice générale / secrétaire-trésorière

<u>PROPOSÉ PAR</u>	<u>N° DE RÉSOLUTION</u>
M. Bruno Bussières	2021-09-074
Mme Lucie Guimond	2021-09-075
M. Gilles Dufour	2021-09-076
M. Marc-Henri Perron	2021-09-077
M. Gilles Dufour	2021-09-078
M. Bruno Bussières	2021-09-079
M. Bruno Bussières	2021-09-080
M. Gilles Dufour	2021-09-081
M. Bruno Bussières	2021-09-082
M. Bruno Bussières	2021-09-083
Mme Lucie Guimond	2021-09-084
M. Rodrigue Bélanger	2021-09-085
M. Marc-Henri Perron	2021-09-086
M. Rodrigue Bélanger	2021-09-087